

COMPTE RENDU
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 21 octobre 2022

Le vingt-et-un octobre deux mille vingt-deux à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie déléguée de Saint Cernin, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11

Date de la convocation : 14/10/2022

Présents :

BIRONNEAU Josiane – CHABROUX Patrice – MARTY Alain – POL Lenny – McNAB Peter – DARDENNES Grégory – MECHENIN Jacky – RANCK Thomas

Absents : Cécile Thomas (pouvoir) - ROBASZKIEWICZ Malgorzata (pouvoir) - ROUY Jean Luc (pouvoir)
LARCHER Jean Paul – LAPOTRE Sylvain – BERTRAND Julien – LABORIE Jean Marc

Secrétaire de séance : Patrice CHABROUX

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La lecture du compte-rendu du précédent Conseil n'appelant aucune observations le compte rendu est validé à l'unanimité.

Délibération 2022/34
Etude devis défibrillateur

Mr le Maire donne lecture d'un devis de l'entreprise Schiller pour l'achat de 4 défibrillateurs qui seraient installés un à Saint Martin de Vers, un à Fages, un à l'école pour Saint Cernin et un à la Résidence Barbié. Actuellement seul ceux de la Résidence Babié et de l'école sont obligatoires. Il n'y a pas d'obligation pour équiper les mairies.

Le contexte économique actuel amène le Conseil à débattre sur la possibilité de réaliser des installations sur chaque villages.

Après débat, et au vue de l'augmentation des charges sur le budget 2023, le Conseil municipal décide de prioriser les seules installations obligatoires.

En premier lieu, il sera installé le défibrillateur à l'école

La Résidence Barbié se retrouvant sans locataire au 1er janvier 2023, il serait judicieux de connaître l'activité des repreneurs avant la mise en place d'un équipement de telle nature

Les deux défibrillateurs prévus sur Saint Martin de Vers et Fages n'ayant pas d'obligation, ils feront l'objet d'un débat ultérieur.

Le montant de la mise en place d'un défibrillateur s'élève à 2100 € TTC par l'entreprise Schiller

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide l'achat d'un défibrillateur pour l'école de Saint Cernin pour un montant de 2100€ TTC et charge le Maire de faire actualiser le devis et de le signer.

Adressage

Faute d'élément sur les différents matériaux utilisables, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Mr Chabroux donne lecture de deux devis pour la fourniture des plaques. Les établissements Boissor seront sollicités. Les réunions publiques concernant l'adressage ont eu lieu le 15 octobre. Une trentaine de personnes sont venus à la réunion de Saint Cernin et une vingtaine à Saint Martin de Vers.

Actuellement, rien n'est décidé. Le projet des noms est en étude.

Deux habitants qui n'ont pas pu se rendre aux réunions ont fait un courrier à la mairie. Leurs remarques seront prises en considération.

Etude de devis pour réfection du chemin de la station et de la Bastidette

Mr le Maire présente au Conseil des devis de l'entreprise TAC pour la réfection de ces chemins.
Le Conseil souhaite que soient sollicitées une autre entreprise afin d'obtenir deux devis.
Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Délibération 2022/35

Chantier halle ouverte : devis supplémentaire muret de soutènement

Mr le Maire présente un devis de l'Entreprise Engélibert qui travaille actuellement sur le chantier de la Halle ouverte. Ce devis concerne la réalisation d'un mur de soutènement en pierre qui n'avait pas été prévu lors de l'étude et qui s'avère nécessaire.

Le devis s'élève à 4043€52 TTC l'entreprise ayant le lot N° 2 gros oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce devis supplémentaire à l'unanimité et charge Mr le Maire de le signer et de le retourner.

Délibération 2022/36

Décision modificative au budget communal

Afin de couvrir les frais dus à l'inflation ainsi qu'à la fin des contrats aidés et le nombres d'élèves en croissance cette année qui a généré un emploi d'animation supplémentaire, il est nécessaire de reprendre une partie d'un programme d'investissement pour le réinjecter dans le fonctionnement .

Mr le Maire propose de virer les crédits de la manière suivante :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
012			Charges de personnels	30000
011			Charges diverses	10000
+40000				

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023		33	Achat immobilier	-40000
-40000				

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette décision modificative à l'unanimité .

Délibération 2022/37

Précision sur les tarifs en fonction des Quotients familiaux Annule et remplace la délibération du 22.07.2022

Mr le maire demande au Conseillers municipaux de reprendre sur la délibération 2022.26 prise le 22.07.2022 pour préciser sur le tableau des tarifs périscolaires pour l'année 2022/2023 les palliers des quotients familiaux qui ont été mis en place en accord avec la caisse d'allocation familiale du Lot.

Tarif périscolaire Claé :

.Tarif progressif selon le nombre de présence et le quotient familial, sans tenir compte de la durée, soit :

Quotient Familial	De 1 à 5 présences	De 6 à 18 présences	+ de 18 présences
≤ à 900	2 €	5 €	9 €
De 901 à 1500	3 €	7 €	10 €
≥ à 1500	4 €	8 €	12 €

Tarif accueil du mercredi :

Un tarif forfaitaire dégressif, selon le QF, à la journée sera appliqué : PAS DE TARIFS POUR DEMI-JOURNEE

Quotient Familial	Forfait
≤ à 900	5 € 50
De 901 à 1500	7 € 50
≥ à 1500	8 € 50

Tarif repas de cantine scolaire :

API facture à la mairie 6€90 le repas

Le tarif adulte appliqué sur l'année scolaire 2022/2023 sera de 6 € 90

Le tarif enfant appliqué sur l'année scolaire 2022/2023 est de 4 € 40 refacturé aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces tarifs en fonction des quotients familiaux.

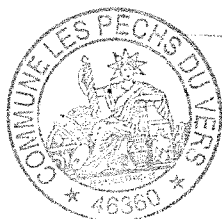

Questions diverses

- 1) Mr le Maire signale au Conseil le départ de deux animateurs du Claé. Lundi 17 octobre, deux candidates se sont présentées en Mairie pour rencontrer la Directrice du Claé.
Ces deux candidates correspondant à la fiche de poste, elles commenceront dès le retour des congés.
- 2) Mr le maire signale au Conseil que la préfecture souhaite qu'il soit désigné un correspondant incendie et secours.
Mr Jacky Mechenin est désigné correspondant incendie et secours.
- 3) La Saur nous a signalé une fuite au robinet du cour de tennis de Saint Cernin. Il est décidé de résilier ce compteur comme il en a été fait au robinet du cour de tennis de Fages.
- 4) Mr le Maire donne lecture d'un courrier d'Axel et Loïc Quenault qui informe le Conseil qu'après étude et réflexion ils ne donneront pas suite au projet de location de la Résidence Barbié. Ils remercient vivement le Conseil pour l'accueil qui leur a été réservé.
Le Conseil va réfléchir pour proposer cette résidence à divers structures et organismes afin de trouver un éventuel repreneur.
- 5) Courriers des habitants : Mr le Maire donne lecture de plusieurs courriers des habitants concernant différents sujets. Une réponse sera apportée à chacun.
- 6) Cérémonie du 11 novembre : la cérémonie du 11 novembre se déroulera à 10h30 à Saint Cernin et à 11h30 à Saint Martin de Vers. Le verre de l'amitié sera offert à l'issue de la cérémonie à Saint Martin de Vers.
- 7) Mr le Maire informe le Conseil d'un projet culturel et social mené auprès de mineurs non accompagnés, en partenariat avec le Département du Lot. Un livret d'accompagnement à la découverte de l'exposition est disponible en mairie.

Fin du conseil à 23h10

LES PECHS DU VERS, le 24 octobre 2022

Le Secrétaire de séance
Patrice CHABROUX



Le Maire
Alain MARTY

